



**À l'attention des associations pfastattoises
souhaitant déposer une demande de
subvention**

Comme l'année dernière, les demandes de subvention doivent être adressées en Mairie, **accompagnées du CERFA officiel ainsi que tous les documents obligatoires**, à savoir :

- Un courrier, signé par une personne habilitée, précisant votre demande :
 - De fonctionnement
 - D'équipement : Dans ce cas vous devrez fournir les devis.
- Les statuts de l'association à jour ;
- Le CERFA n° 12156*06 rempli dans son intégralité ;
- Les derniers comptes de l'Association approuvés par l'Assemblée Générale :
 - Le compte d'exploitation
 - Le bilan
 - Le budget prévisionnel
- La domiciliation bancaire ou postale ;
- Le dossier joint en annexe reprenant les actions réalisées en 2024 ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous rappelons, qu'afin d'instruire vos demandes, **les dossiers doivent être complets**.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les présidents, l'expressions de nos respectueuses salutations.

Francis HILLMEYER

Maire

Député honoraire

